

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_001_2018

Élection du président

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Madeleine MACQ.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Hubert GRANIER, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Henri REGORD, Jean-Claude SALEIL, Michel VIEILLEDENT

Étaient présents sans voix délibérative : Irène LEBEAU, Alain ROUGET, Régis VALGALIER

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 3 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 18	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 2

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 30 mars 2018 portant création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Vu les statuts dudit syndicat mixte ,

Vu les délibérations :

- du 1^{er} février 2018 de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn,
 - du 31 janvier 2018 de la Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires,
 - du 22 février 2018 de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes,
 - du 28 février 2018 de la Communauté de communes Larzac et vallées,
 - du 15 février 2018 de la Communauté de communes Lézou-Pareloup,
 - du 21 février 2018 de la Communauté de communes Millau-Grands causses,
 - du 12 février 2018 de la Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons,
- portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Après que Madeleine MACQ, doyen de l'assemblée, ait procédé à l'appel nominal des délégués désignés conformément à l'article 7 des statuts du syndicat mixte ;

Se déclare installé ;

Procède à l'élection du président selon les modalités suivantes :

Madeleine MACQ préside les opérations et rappelle que :

- sont électeurs, pour l'ensemble des scrutins visant à élire les membres du bureau, les 20 délégués présents du comité syndical ;
- sont éligibles, pour l'ensemble des postes de membres du bureau, tout délégué titulaire membre du comité syndical ;
- la durée du mandat de chaque délégué suit celle du mandat au titre duquel il siège ;
- le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ; si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Guy PUEL et Michel VIEILLEDENT sont désignés assesseurs pour procéder aux dépouillements des votes.

Madeleine MACQ fait un appel à candidature.

Est candidat : Jean-Luc AIGOUY.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Jean-Luc AIGOUY : 16 voix

Jean-Luc AIGOUY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Jean-Luc AIGOUY déclare accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

La présidente, Madeleine MACQ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 16 / 04 / 2018

Le président, Jean-Luc Aigouy

